
Don du citoyen Gaudet, de Villié, district de Villefranche, pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Gaudet, de Villié, district de Villefranche, pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 694;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31548_t1_0694_0000_7

Fichier pdf généré le 23/01/2023

ment vides devant son autel, nous y déposons 3 manteaux, une paire de guêtres, 170 livres de vieux cuivre, 5 paires de bas, un chapeau, 5 livres écharpies, 19 livres, vieux linges, que nous adressons à l'agent national du district de Tarascon, et la somme de 192 l. en assignats et 10 l. 19 s. en espèces métalliques que nous avons consignés entre les mains du buraliste de Tarascon pour vous le transmettre ; notre Société les destine à repousser nos ennemis et à faire triompher la cause de la liberté qui nous sera toujours plus chère que notre vie. S. et F. ».

Ignace REMAURY (*présid.*), REMAURY (*secrét.*),
GOURSE (*v.-présid.*), S. LAFOND (*maire*),
MUNAY (*agent nat.*), RÉGNIER (*notable*),
RIBAUT (*notable*), MARTY (*notable*), A.
LUZED (*secrét.*).

25

Le citoyen Philibert Gaudet, domicilié dans la commune de Villié, district de Villefranche, qui vient de donner, pour les défenseurs de la patrie, trois paires de draps et six chemises neuves, envoie 150 liv. qu'il destine au même objet.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

26

Le citoyen Olivier, inspecteur des domaines nationaux à Montfort-le-Brutus, envoie 50 liv. pour les défenseurs de la Patrie, et s'engage de donner, chaque année, une pareille somme, tant que durera la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

27

Les administrateurs du district de Péronne écrivent que la vente des biens des émigrés se poursuit dans ce district, avec la plus grande activité et le plus grand succès. Un bien estimé 12,990 liv., a été vendu, en vingt portions, 53,225 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (3).

28

Le citoyen Robert, agent national près le district de Chauny, annonce qu'il fait partir pour

les armées 1644 paires de souliers, dont 550 paires proviennent de dons patriotiques.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

29

Les maires et officiers municipaux de la commune de Bœuf, département de la Loire, écrivent que dans leur commune il ne reste aucun vestige du fanatisme; l'argenterie et tout ce qui servoit au culte a été envoyé en lieu convenable. Que la suggestion lyonnaise n'a rien fait sur leur esprit: à la voix de Dubois Crancé, le conseil général de la commune, les garçons, les hommes mariés, tous se sont levés en masse; huit vieillards ou infirmes seulement sont restés. Que sur une proclamation de la municipalité, il a été remis entre ses mains 240 chemises, qui ont été envoyées de suite, au district de Commune d'Armes, avec deux draps, 4 paires de souliers, et 3 paires de bas, donnés par le maire. Enfin, ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

30

L'agent national, près le district de Besançon, annonce que le citoyen Claude Antoine Garnier, cordonnier, domicilié dans cette commune, fait don à la patrie de la liquidation de sa maîtrise, et envoie le procès-verbal qui constate cette remise. Les titres du citoyen Garnier sont au bureau de la liquidation générale.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (3).

31

Les membres composant la société populaire de Civray, écrivent que, sur l'invitation du comité de salut public, tous les citoyens, sans distinction d'âge, ni de sexe, se sont empressés de travailler à la fabrication du salpêtre; ils félicitent la Convention sur le décret qu'elle a rendu en faveur des noirs, et l'invitent à continuer ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Civray, 3 vent. II] (5).

« Législateurs,

Vous venez de proclamer la liberté des hommes de toutes couleurs dans nos colonies. Cette inégalité des droits qui outrageoit la nature, contre laquelle la justice naturelle réclamoit en vain depuis des siècles vient de disparaître pour jamais. Bientôt tous les peuples à

(1) P.V., XXXIII, 453 et 502.

(2) P.V., XXXIII, 453 et 502. Lettre du même rappelant ce don et réclamant un extrait du p.-v. de la séance du 30 vent. (C 295, pl. 996, p. 25.)

(3) P.V., XXXIII, 453. Bⁱⁿ, 30 vent. ; C. Eg., n° 580 ; M.U., XXXVIII, 7.

(1) P.V., XXXIII, 453. C. Eg., n° 580 ; M.U., XXXVIII, 8 ; Ann. patr., p. 1977.

(2) P.V., XXXIII, 453-54. Bⁱⁿ, 30 vent. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXIII, 454.

(4) P.V., XXXIII, 454. Bⁱⁿ, 30 vent. (1^{er} suppl^t).

(5) C 295, pl. 996, p. 47, 48.